

FICHE D'INFORMATION LÉGALE

La présente fiche est un élément essentiel de la relation entre le client et son conseiller. Elle résume toutes les informations légales que le conseiller ou sa société doivent avoir communiqué au client dès le début de la relation lors du premier entretien. Vous avez choisi de confier la mission de vous assister à un professionnel réglementé et contrôlé, vous devez donc garder en mémoire les éléments suivants.

Statuts Légaux et Autorités de Tutelle

Agami Family Office est immatriculé au Registre Unique des Intermédiaire en Assurance, Banque et Finance (ORIAS) sous le n° 10 056 168 (www.orias.fr) au titre des activités réglementées suivantes :

- CIF (Conseiller en Investissements Financiers) enregistré auprès de l'Association Nationale des Conseils Financiers-CIF (ANACOFI-CIF), association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF, 17 Place de la Bourse, 75082 Paris cedex 02, www.amf-france.org) ;
- IAS (Intermédiaire en Assurance), courtier de type B, contrôlable par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR, 61 rue Taitbout, 75436 Paris cedex 09, www.acpr.banque-france.fr) ;
- IOBSP (Intermédiaire en Opérations de Banque et en Services de Paiements), courtier, contrôlable par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR, 61 rue Taitbout, 75436 Paris cedex 09, www.acpr.banque-france.fr) ;

Agami Family Office est par ailleurs :

- Démarcheur Financier sous le n° 2102581394HQ.
- Titulaire de la Carte Professionnelle Immobilière délivrée à Paris sous le n° T13052.

Votre conseiller dispose, conformément à la loi et au code de bonne conduite de l'Anacofi-CIF, d'une couverture en Responsabilité Civile Professionnelle et d'une Garantie Financière suffisantes couvrant ses diverses activités, conformes aux exigences du code monétaire et financier et du code des assurances, souscrites auprès de MMA COVEA RISKS pour des montants de 2 500 000 € par sinistre et par an (Responsabilité Civile), 115 000 € (Garantie Financière), et 30 000 € (Garantie Immobilière) sous le n° 114 239 900.

Votre conseiller s'est engagé à respecter intégralement le code de bonne conduite de l'Anacofi-CIF disponible au siège de l'association ou sur www.anacofi.asso.fr.

L'Entreprise Agami Family Office

SAS au capital de 37 000 €, RCS Paris 494 416 266
Siège 154 boulevard Haussmann, 75008 Paris

Partenaires Compagnies, Etablissement de crédit, Entreprises d'Assurance et autres Fournisseurs

Assureur : Ageas, Allianz, Axa, Cardif, Generali, La Mondiale, Lombard, Natixis Life, Neulize Vie, Oradea, Primonial, Sogecap, Sogelife, Spirica, Suravenir, Swiss Life, Vie Plus.

Banques, dépositaires, crédit : Axa, Banque Privée 1818, BNP Paribas, BPE, Cholet Dupont, CM CIC, Crédit Agricole, Degroof, Finaveo, Fortis, GE Money Bank, HSBC, ING, JP Morgan, LODH, Natixis, Oddo, Pictet, Rothschild, Swiss Life, Société Générale, UBS.

Paraphe

Nom



www.agami.com Web
154 boulevard Haussmann, 75008 | +33 (0)1 76 74 74 00 Paris
50 rue de la République, 69002 | +33 (0)4 72 82 30 30 Lyon
Avenue Louise 54, 1050 | +32 (0)2 895 60 92 Bruxelles
Avenida da Republica 49, 1050 | +351 (0)300 509 548 Lisbonne

La dernière mise à jour des noms des partenaires, compagnies et fournisseurs avec lesquelles le professionnel a un accord de commissionnement sera communiquée sur simple demande.

Rémunération

Le client est informé que le conseiller s'attachera à délivrer un conseil, dans le respect de l'obligation d'œuvrer au mieux des intérêts du client, mais défini comme non indépendant au sens de l'article 325-5 du RGAMF.

Les différents types de rémunération possibles sont le forfait (1500 €HT par jour), les honoraires (250 €HT par heure pour les Family Officers et les Collaborateurs) et le commissionnement calculé sur un barème dégressif à partir de 0.5% des encours des actifs surveillés.

Le client est informé que pour tout acte d'intermédiation (activité de Conseil en Investissement Financier), le conseiller est rémunéré par la totalité des frais d'entrée déduction faite de la part acquise à la société qui l'autorise à commercialiser le produit, auxquels s'ajoutent une fraction des frais de gestion qui est au maximum de 100% de ceux-ci.

Au titre de l'accompagnement du client, une information plus précise sera fournie ultérieurement sur simple demande une fois connus les supports choisis par le client.

Différends

En cas de litige ou de réclamation du client, les parties contractantes s'engagent à rechercher en premier lieu un arrangement amiable. Le client pourra présenter sa réclamation à l'adresse du cabinet, à son conseiller ou gestionnaire habituel qui disposera de 10 jours pour en accuser réception, puis de 2 mois à compter de la réception de la réclamation pour y répondre. A défaut d'arrangement amiable, les parties pourront en second lieu informer :

- Médiateur compétent litiges avec une entreprise :

Médiateur de l'Anacofi 92 rue d'Amsterdam 75009 Paris

- Médiateurs compétents litiges avec un consommateur :

Pour les activités de CIF : Mme Marielle Cohen-Branche, médiateur de l'AMF, 17 place de la Bourse 75082 Paris cedex 02 (<http://www.amf-france.org/Lemediateur-de-l-AMF/Le-mediateur-mode-demploi/Modes-de-saisine.html>)

Pour les activités d'assurance : Médiation de l'Assurance, TSA 50110 75441 Paris Cedex 09 (<http://www.mediationassurance.org/Saisir+le+mediateur>)

Pour les activités d'IOBSP et Immobilières : Médiation de la Consommation, ANM Conso, 62 rue Tiquetonne 75002 Paris (www.anmconso.com/anacofi-iobsp, www.anmconso.com/anacofi-immo)

Fait en deux exemplaires à Paris, dont un exemplaire vous est remis, le

..... :

..... :